

académie  
Créteil



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Seine-et-Marne



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Cabinet  
Secrétariat Général

Affaire suivie par :  
Magali PUAUD-LEHENANIFF

Tél : 01 64 41 26 07  
Fax : 01 64 37 71 03

Mél : [ce.77sg@ac-creteil.fr](mailto:ce.77sg@ac-creteil.fr)

20 quai Hippolyte Rossignol  
77010 MELUN CEDEX

[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr)

La Directrice académique des services de l'éducation nationale,  
Directrice des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 9 ;
- Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°2011-774 du 28 juin 2011 ;
- Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 9-2-c, 14-2 et 31 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale, notamment les articles 6 et 7 ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant création du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des conditions de travail ministériel et du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés ;
- Vu l'arrêté du 9 mai 2012 par lequel la Directrice académique des services de l'éducation nationale, DSDEN de Seine-et-Marne a établi la mise en place du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des conditions de travail du département de Seine-et-Marne ;
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2014 relatif à la réduction de la durée des mandats des membres de certains CHSCT des services déconcentrés relevant de la charge du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- Vu les résultats du scrutin organisé du 29 novembre 2018 au 06 décembre 2018 pour l'élection des représentants des personnels au sein du comité technique de l'académie de Créteil et au sein des comités techniques spéciaux départementaux, consignés dans le procès-verbal des opérations de dépouillement et de proclamation des résultats établi le 6 décembre 2018 ;



- Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 par lequel le recteur de l'académie de Créteil a établi la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein des comités techniques spéciaux départementaux et a fixé le délai correspondant ;

## Arrêté

### **Article 1er :**

Le comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail de Seine-et-Marne est présidé par la Directrice académique des services de l'éducation nationale, Directrice des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne et comprend également, en qualité de membre de l'administration:

- Madame Annie FORVEILLE, Secrétaire Générale.

La DASEN DSDEN est assistée, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.

Le Médecin de prévention ainsi que le Conseiller de prévention départemental et l'Assistant de prévention de circonscription assistent aux réunions du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail

### **Article 2 :**

Sont nommés en qualité de représentants des personnels au comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail de Seine-et-Marne, désignés par les organisations syndicales concernées :

#### **MEMBRES TITULAIRES :**

#### **MEMBRES SUPPLEANTS :**

#### **au titre de la FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE**

SAVI Julien  
MARTEAU Emmanuel  
BUREAU Fabien  
OTTAVI Emmanuelle  
GUILLEN Damien

CARTERON Irwin  
GRIGNON Thierry  
CALLENEC Solange  
FABRI Christel  
HUGNET David

#### **au titre de UNSA EDUCATION**

LOUVET Aurélien

JEAUNEAU Stéphanie



3

**au titre de FORCE OUVRIERE**

MAHLER Romain

SIES Eric

**Article 3 :**

La Secrétaire Générale de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne est chargé de l'exécution de cet arrêté départemental.

**Article 4 :**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa date de publication au registre des actes administratifs de la Préfecture de Seine-et-Marne

Fait à Melun, le 28 juin 2019

La Directrice académique des services de  
l'éducation nationale,  
Directrice des services départementaux  
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

Valérie DEBUCHY